

## LE RÔLE DU RÉFÉRENT :

Fondé sur la solidarité de voisinage, les référents volontaires contribuent à la vigilance collective à l'égard des comportements et événements suspects. Ils diffusent l'information vers les habitants de leur quartier et la remontent vers les gendarmes ou policiers qui jouent un rôle d'interface.

La police ou gendarmerie, en liaison étroite avec le maire, alerte les référents de la détection de faits ou de phénomènes particuliers visant un quartier ou un secteur considéré.

## LE RÔLE DU MAIRE :

Le maire est un acteur clef de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Ce dispositif le renforce dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. Le maire est chargé en collaboration étroite avec la gendarmerie de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.



*Un panneau dissuasif implanté à l'entrée du quartier surveillé*

**LA PRÉVENTION EST  
L'AFFAIRE DE TOUS !**

*Un seul numéro :*



***Nous comptons sur votre adhésion  
et votre participation.***



**Prévention  
de la délinquance**

**Le dispositif  
« participation citoyenne »  
en Ardèche**

## HISTORIQUE :

Le dispositif de participation citoyenne est expérimenté dans plusieurs départements en France. Une circulaire du ministre de l'intérieur du 22 juin 2011 prévoit la généralisation de ce concept sur tout le territoire français. En Ardèche, les premiers panneaux de participation citoyenne ont été inaugurés le 2 novembre 2012 à Saint Jean de Muzols et Lemps. Désormais, le département compte 16 communes ayant adhéré au dispositif (*Saint-Jean de Muzols, Lemps, Lachapelle sous Aubenas, Saint-Sernin, Vogüé, Ruoms, Saint Georges les Bains, Mauves, Plats, Saint-Péray, Davézieux, Talencieux, Andance, Lablachère, Guilherand-Granges et Privas*). Le dispositif continue de s'étendre sur l'ensemble du département.

Il consiste en l'installation d'une chaîne de vigilance et de diffusion d'informations améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants et facilitant l'échange de renseignements entre la population et les forces de sécurité.



## QUI EST CONCERNÉ ?

Il repose sur un partenariat entre les services de l'État (préfecture, gendarmerie, police, justice); les communes et les habitants

## QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Ce dispositif permet :

- d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- de rassurer et protéger la population,
- de constituer une chaîne d'alerte entre les référents de quartier volontaires et les acteurs de la sécurité
- de resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- de renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- d'encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE CE DISPOSITIF ?

Les étapes préalables à la mise en œuvre du dispositif sont :

- l'identification des communes et quartiers susceptibles d'être affectés par des actes de délinquance,
- l'adhésion des maires des communes concernées,
- l'information de la population et la recherche de l'engagement des habitants, la signature d'un protocole entre le préfet de département, le maire et le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou le directeur de la sécurité publique de l'Ardèche.

## UN OUTIL EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LES ATTEINTES AUX BIENS

Dans les communes ou quartier où le dispositif a été mis en œuvre dans la Drôme par exemple, une baisse encourageante de la délinquance d'appropriation a été observée (entre 20 et 40 % d'actes de délinquance en moins).



L'efficacité de ce concept suppose :

- l'entretien d'un dialogue constant entre les référents et la population et des échanges réguliers entre ceux-ci et la gendarmerie ou la police,
- l'intervention pertinente des forces de l'ordre en fonction des informations reçues,
- la communication périodique de la police ou la gendarmerie sur certaines mesures de prévention et sur certains faits ou phénomènes de délinquance,
- le retour d'expérience régulier entre les différents acteurs.